

## COVID -19 : LE SNEPAP-FSU APPELLE LA DISP DE STRASBOURG A REVENIR A LA RAISON !!!

Alors que nous sommes en pleine crise sanitaire, qu'un confinement inédit a été décrété par le sommet de l'État, que la région Grand Est est particulièrement touchée avec des services de réanimation saturés, que plusieurs personnels pénitentiaires, tous corps confondus, et plusieurs personnes placées sous main de justice, sont hélas contaminées ou suspectées de l'être, alors que dans ce contexte, la DAP a publié une note le 17/03/2020 appelant les SPIP à n'effectuer que « les entretiens essentiels et les plus urgents », **la DISP de Strasbourg s'entête à imposer aux CPIP de mener des entretiens en détentions (arrivants et de suivi), sans aucune protection, et sous menace de sanctions disciplinaires !**



La note DAP précitée nous semble pourtant claire à ce sujet :

Le principe est que les entretiens arrivants et de suivi sont suspendus (au profit principalement de remise de questionnaire et d'échange de courriers internes), l'exception d'entretiens présentiel étant réservée « *en particulier auprès des détenus signalés, notamment par la détention, comme présentant une fragilité ou vulnérabilité particulière* ».

La DISP de Strasbourg considère visiblement que tous les détenus sont « *fragiles, ou vulnérables* ». Si ces termes peuvent toujours être sujets à interprétation, **il ne fait pour nous aucun doute que l'esprit de cette note est de limiter la présence des CPIP en détention**, sinon quel intérêt de publier une note d'exception visant à organiser la continuité du service en période de crise ??

Face à l'obstination de la DISP, nous avons saisi la DAP pour un arbitrage.

**En attendant, le SNEPAP-FSU condamne fermement les menaces de sanctions disciplinaires à l'encontre des CPIP qui ne se rendraient pas en détention !!!**

Monsieur le Directeur Interrégional, nous vous rappelons que les personnels des SPIP de votre ressort (PA, CPIP, DPIP, surveillants PSE), se démènent au quotidien pour assurer la continuité du service public, alors même que nos missions n'ont toujours pas été reconnues comme régaliennes.

Les personnels que vous dirigez font preuve d'une abnégation et d'un professionnalisme exemplaire. Chaque jour, des personnels qui ont pourtant des enfants à garder, qui vivent avec des personnes à risque, qui sont eux-même à risque, qui empruntent les transports en commun, etc. viennent travailler. Les cadres en SPIP ne comptent pas leurs heures, ils doivent sans cesse s'adapter aux ordres, contre-ordres, tout en organisant le service, et tout en veillant à la protection de leurs agents.

**Pour le personnel de surveillance en détention, Monsieur le Directeur Interrégional, contrairement à ce que vous sous-entendez, la solidarité n'impose pas d'aller « comme eux » en détention, mais bien au contraire, d'y limiter au maximum le nombre des intervenants, pour réduire le risque de propagation du virus, et protéger ainsi l'ensemble des personnels, et des détenus.**

Monsieur le Directeur Interrégional, nous le savons tous, cette crise que nous traversons collectivement va durer.

Le SNEPAP-FSU en appelle à votre responsabilité, et à votre sang froid, pour permettre à tous de continuer à travailler dans les meilleures conditions possibles, et avec un minimum de sérénité.

**Ce n'est pas en menaçant les personnels volontaires de sanctions disciplinaires qu'on y arrivera !**



**Le SNEPAP-FSU continuera évidemment de défendre l'ensemble des personnels, et appréciera les suites judiciaires à donner si vous persistez à mettre inutilement en danger certains de vos agents.**

*Le 19 Mars 2020*

*Le bureau régional du SNEPAP-FSU Grand-Est*